

Syndics de Lausanne : (suite)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 38

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'après les conventions, les séances musicales de Bruno, auprès de la fille de M. le président de Rosenau, devaient finir avec le printemps. Quelques jours avant le terme fatal, Bruno, rentrant chez lui au retour d'une promenade, trouva dans sa chambre un habillage au grand complet. Le valet de chambre, Frédéric, lui dit en souriant que le tailleur qui l'avait apporté avait déclaré que le tout était payé.

Chaque pièce de ce costume de toilette allait à ravir. Le plus habile tailleur n'eût pas mieux fait sur mesure. Il en était de même du chapeau cylindre en soie, de la cravate en satin, du gilet en velours, et des bottes vernies. Tout allait à ravir.

A qui puis-je bien être redevable de ce cadeau de grand prix? En tout cas, ce n'est pas à mon oncle le général, ce n'est pas lui qui aurait la délicatesse de cacher sa générosité. Ce ne peut être que le président de Rosenau. Oui, je m'en rappelle, la dernière fois que j'y suis allé, la sœur cadette de mon élève est venue au-devant de moi, les bras ouverts et les yeux pétillants de joie, puis, en voyant mon costume ordinaire, elle est retournée à sa place avec une profonde déception.

Ce soir-là, Bruno se montra réservé, taciturne, il ne répondit que par monosyllabes. Le président et son épouse lui témoignèrent cependant plus d'amitié que jamais. Ils le remercièrent de tout le plaisir qu'il leur avait procuré, ainsi que des progrès bien marqués faits par son élève. Nous espérons, ajoutèrent-ils, que l'automne prochain nous procurera le bonheur de voir recommencer vos exercices, et, en tout cas, d'ici là, nous comptons sur vos visites et vous prions d'être persuadé que vous êtes toujours le bienvenu dans notre maison. Le père, la mère et la fille lui serrèrent la main. Dans les yeux de cette dernière, Bruno vit briller deux grosses larmes. Il regagna son domicile, en proie à une agitation indescriptible. Avec l'extrême susceptibilité qui distingue la race germanique, Bruno éprouvait un doute... plus que cela, une répugnance à accepter un présent qui ressemblait fort à une aumône. Est-ce que son vêtement, taillé à l'ancienne mode, dans un drap grossier, fait pour les paysans, aurait choqué, déplu? et, dans ce cas, aurait-on, en lui envoyant ce beau costume, désiré le voir se présenter dans une toilette plus convenable? Au fond de son caractère, notons-le bien, Bruno haïssait l'orgueil, son père lui avait appris que ce défaut marque un esprit borné.

Néanmoins, son amour-propre se révoltait à l'idée d'accepter un présent d'une personne inconnue et voulant garder l'incognito.

Après mûre réflexion, il fit insérer, dans les annonces de la Feuille d'avis, un article portant qu'un présent de prix ayant été apporté chez lui, sans indiquer de quelle part il venait, il ne pouvait l'accepter aussi longtemps qu'il en ignorerait la provenance; et que, dans le cas où le donateur ne se ferait pas connaître, il remettrait l'envoi en question à la Direction des secours publics.

Le jour même où cet avis fut publié, Bruno vit, à son extrême surprise, M. le président de Rosenau entrer dans sa chambre.

— Je viens, lui dit-il, après lui avoir serré la main, confesser et reconnaître que je suis le personnage inconnu qui vous a envoyé le présent qui vous agite si fort. C'est une petite surprise que nous avions l'intention de vous faire comme cela se pratique entre amis. Vous me paraissez avoir pris la chose tout autrement. Je ne vous blâme nullement. Toutefois vous ne sauriez exiger de nous que nous vous restions redevables de tout le plaisir que vous nous avez procuré, en venant jouer avec ma fille, et de tous les progrès qu'elle a faits sous votre direction. Je viens donc vous prier d'accepter notre léger présent et de vouloir bien le porter.

Vous ne pouvez raisonnablement présumer que pour vous introduire dans ma maison et vous admettre auprès de ma fille, je me sois contenté du petit examen que vous avez fait sur le piano. C'eût été, de ma part, une légèreté et une imprudence impardonnables. J'ai pris, sur vous, des informations nombreuses et minutieuses. Les renseignements vous ayant été favorables, ont déterminé mon choix. Ajouterai-je

une autre circonstance, qui tient peut-être du hasard. Les traits de votre visage et, encore plus, votre nom, me rappellent un ami d'études qui m'était fort cher et avec qui j'ai fait mon université. Il m'a sauvé la vie en me retirant des eaux dans lesquelles j'allais périr. Dès lors, nous avons embrassé chacun une carrière différente, et je n'ai plus entendu parler de lui. J'ai d'autant plus de raisons de le croire mort, qu'il avait gagné, en se précipitant dans l'eau glacée pour m'en retirer, une maladie de poitrine de mauvaise nature.

A l'ouïe de cette révélation inattendue, le jeune homme éprouva une émotion profonde, il resta muet, interdit. Le président, qui n'en soupçonnait pas la cause, pensa que l'amour-propre de Bruno était encore en jeu.

— Si je ne me trompe, mon ami, il me semble que vous n'êtes pas encore décidé d'accepter notre présent: j'espère, néanmoins, que vous nous ferez le plaisir de garder ce costume et de le porter, par égard pour mes enfants, pour votre élève, qu'un refus de votre part rendrait inconsolable.

— J'accepte votre présent avec la plus vive reconnaissance, répondit Bruno, en proie à un violent combat avec lui-même. Je vous en suis mille fois obligé... cependant... mais...

— Il n'y a pas de mais... la chose est en règle, adieu, au revoir!

Et le président sortit.

(A suivre.)

Syndics de Lausanne.

(Suite.)

Grant, Grand, 1476 clerc, 1495 juriste, 1523 docteur en droit, 1526 hôtelier du Lion.

Griset, 1467.

Gubet, 1464 potier, 1496.

Guibaud, 1517 marchand.

Guichard, 1519 potier d'étain.

Guillet, alias de Moneta, 1517.

Gumini, 1515 notaire.

Hollard, 1803.

Jacodus, (Cité 1440).

Joël, 1867 architecte.

Joffré, (Danchiz, Danchoz), 1506 apothicaire.

Jouxens, 1380, 1402, 1444.

De Lalex, de Laz Lex, de Lalerio, (Cité 1417 clerc), 1433 clerc et marchand, 1445, 1475 notaire, 1501.

Laurent, Laurentii, 1493.

De Leyraz, 1527 pelletier.

Licion, 1414 clerc.

Lombard, Lombardus, 1377.

Loy, 1438 clerc, 1458 clerc, 1481, 1557, 1599, 1684. (A suivre.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

OUVRAGES NOUVEAUX

L'interné, nouvelle suisse par Urbain Olivier. — 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

Les expériences de tante Jeanne. — In-18. Prix : 50 cent.

Récit biblique de la création, étude critique du premier chapitre de la Genèse, par Théoph. Rivier. — 1 vol. in-8. Prix : 2 fr. 50.

Siloë, méditations par Ch. Chatelanal. Seconde édition revue. — 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 75.

Notice sur la cathédrale de Lausanne, par Fr. Naef. — In-12. Prix : 80 cent.

En vente chez Georges Bridel, éditeur, à Lausanne, et chez tous les libraires.